



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde

Dossier suivi par : Gerhard SCHELLER

Objet : demande de permis d'aménager

**MAIRIE DE BOURG**  
**Hôtel de Ville**  
**Place du District**  
**33710 BOURG**

A Bordeaux, le 21/11/2019

numéro : pa06718j0002-1

adresse du projet : AU MAS NORD 33710 BOURG

nature du projet : Lotissement usage d'habitation

déposé en mairie le : 10/10/2018

reçu au service le : 08/11/2019

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Eglise de La Libarde : crypte - Eglise de la Libarde-vestiges.  
cimetière

demandeur :

GIRONDE HABITAT - MME MONNIER  
SIGRID  
40 RUE D'ARMAGNAC  
33074 BORDEAUX

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.**

L'architecte des Bâtiments de France

SCHELLER Gerhard

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.